



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

régimes de base

Question écrite n° 82453

Texte de la question

M. Guy Delcourt attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la situation financière des ayants droits du régime minier. Si la convention d'objectifs et de gestion (COG) a sacralisé les droits et acquis des anciens mineurs compte tenu de la reconnaissance nationale qui leur est due, les syndicats de mineurs restent préoccupés par l'accès à l'offre de soins. En effet, l'agence nationale de la garantie des droits des mineurs engage une réflexion sur l'augmentation de la participation financière des ayants droits sur les soins d'hospitalisation à domicile, sur un triplement du reste à charge pour les bénéficiaires. Or sur les 15 638 ayants droits du Nord-Pas-de-Calais, la très grande majorité d'entre eux est très âgée et souffre de polyopathologies. Aussi une telle mesure viendrait amputer lourdement le budget de ces bénéficiaires aux revenus très modestes. Il lui demande donc de lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière en tenant compte des conditions de ressources des ayants droits et des acquis chèrement obtenus.

Données clés

Auteur : [M. Guy Delcourt](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82453

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4643

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)